

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑰ Numéro de dépôt: 85201457.0

⑤① Int. Cl.⁴: **A 47 C 17/175**

⑱ Date de dépôt: 13.09.85

⑳ Priorité: 01.10.84 BE 213752

④③ Date de publication de la demande:
09.04.86 Bulletin 86/15

⑥④ Etats contractants désignés:
AT CH DE FR GB IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur: "SEDAC"
Kortrijkstraat 246
B-8610 Wevelgem(BE)

⑦② Inventeur: Vangeenberghe, Jacques
Wevelgemstraat 18
B-8640 Moorsele(BE)

⑦② Inventeur: Grandvaux, Daniel
Vrijheidstraat, 16
B-8610 Wevelgem(BE)

⑦④ Mandataire: Piéraerts, Jacques et al.
Bureau Gevers S.A. rue de Livourne 7, Bte. 1
B-1050 Bruxelles(BE)

⑤④ Mécanisme d'articulation pour un lit-divan.

⑤⑦ L'invention concerne un mécanisme d'articulation pour un lit-divan caractérisé en ce que les cornières (5 et 6) auxquelles sont fixés respectivement le cadre (1) formant siège et le cadre (2) formant dossier sont, en dehors de leur liaison à pivotement à la traverse précitée, grâce aux leviers

(7, 11 et 12), reliées entre elles par un jeu de leviers coudés (24, 25) ayant entre eux un point d'articulation (26) et, au-delà de ce point d'articulation, une seconde liaison à charnière à l'aide de leviers (31 et 32) reliant cinématiquement entre elles les cornières précitées (1 et 2).

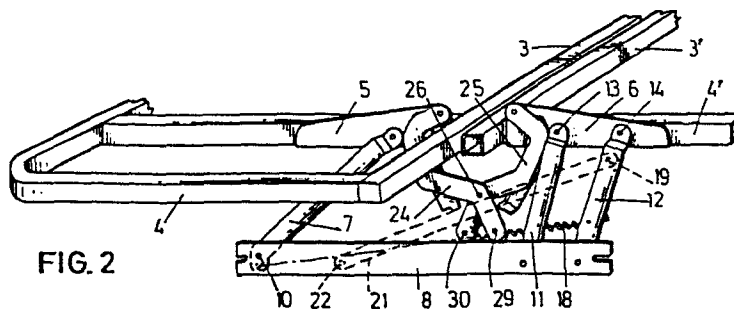


FIG. 2

Cette invention concerne un mécanisme d'articulation permettant l'installation dans au moins deux positions extrêmes et une série de positions intermédiaires de deux éléments d'un siège ou divan, constitués d'un premier cadre formant siège et d'un second cadre formant dossier, chacun de ces cadres formant siège et dossier étant reliés à pivotement par des leviers à une traverse appartenant au châssis de support du siège ou du divan.

Des mécanismes de l'espèce sont connus. En raison de leur encombrement et de la continuité des leviers s'étendant sensiblement dans le même plan, jusqu'ici, il était nécessaire d'interrompre les longerons de base de chacun des cadres précités pour permettre aux divers leviers formant articulation de se déplacer au cours des mouvements imprimés à chacun des cadres formant siège et dossier.

Pour cette même raison, l'articulation ne peut jamais être éloignée des extrémités latérales du siège ou du divan. Ceci est naturellement très gênant lorsqu'il s'agit d'un lit-divan où il n'est pas possible de tolérer la présence de pièces d'articulation au-dessus du plan général horizontal occupé par le cadre formant siège et par le cadre formant dossier lorsque celui-ci est rabattu dans ce plan horizontal.

L'invention a pour but de remédier à ces inconvénients et de proposer une articulation d'un type nouveau et original qui permet l'utilisation de cadres non interrompus, c.à.d. de cadres standard qui ne doivent pas être modifiés pour être incorporés dans la structure d'un siège, d'un sofa ou d'un lit-divan.

A cet effet, des cornières auxquelles sont

fixés le cadre formant siège et le cadre formant dossier sont, en dehors de leur liaison à pivotement avec la traverse précitée, grâce aux leviers susdits, reliées entre elles par un jeu de leviers coudés ayant entre eux un point d'articulation et, au delà de ce point d'articulation, une seconde liaison à charnière à l'aide de leviers reliant cinématiquement entre elles les cornières précitées.

Toujours selon l'invention, chacun des leviers coudés précités présente une forme arquée de manière telle que les longerons, tant du cadre appartenant au siège que du cadre appartenant au dossier puissent croiser le plan dans lequel travaille le mécanisme d'articulation.

D'autres détails et avantages de l'invention ressortiront de la description qui sera donnée ci-après d'un mécanisme d'articulation d'un siège ou d'un lit-divan, selon l'invention. Cette description n'est donnée qu'à titre d'exemple et ne limite pas l'invention. Les notations de référence se rapportent aux figures ci-jointes.

La figure 1 montre, selon une vue en perspective, avec brisures partielles le mécanisme d'articulation dans la position "divan".

La figure 2 est une vue en perspective, avec brisures partielles d'un mécanisme d'articulation en position "lit".

Aux figures 1 et 2 on remarque plusieurs éléments appartenant aux cadres 1 et 2. Le cadre 1 constitue essentiellement le dossier tandis que le cadre 2 constitue le siège. Au cadre 1 appartiennent les longerons 3 et les traverses 4 tandis qu'au cadre 2 appartiennent les longerons 3' et les traverses 4'.

A une des traverses 4 du cadre 1 est fixée la cornière 5 tandis qu'une cornière analogue 6 est fixée à une traverse 4' du cadre 2.

Un objet précis de l'invention est de pouvoir fixer ces cornières 5 et 6 non pas aux extrémités des cadres 1 et 2, mais à n'importe quelle traverse 4 sans devoir interrompre l'un des longerons 3 ou 3'.

La cornière 5 est articulée par un levier 7 à la traverse 8 qui constitue un élément qui se fixe au châssis du lit-divan. Le levier 7 est articulé en 9 à la cornière 5 et en 10 sur la traverse 8.

5 L'autre cornière, 6, est articulée par des leviers 11 et 12 sur la même traverse 8. Les points d'articulation des leviers 11 et 12 par rapport à la cornière 6 sont situés en 13 et 14. Les points d'articulation par rapport à la traverse 8 sont situés en 15 et 16. Un ressort de rappel 18 est fixé en 19 sur le levier 12,
10 d'une part, et en 20 sur l'extrémité inférieure du levier 7.

D'autre part, un mécanisme à cliquets 21, d'un type connu, est monté à articulation entre un point 22, situé sur la traverse 8 et un point 23, situé sur le levier 12.

15 En dehors des leviers 7, 11 et 12 décrits ci-dessus, le mécanisme d'articulation selon l'invention est essentiellement caractérisé par la présence des leviers coudés 24 et 25. Ces leviers coudés fortement arqués permettent, comme le montrent les figures, le passage des longerons 3 et 3' de telle sorte que tout le mécanisme d'articulation peut se monter sur une autre traverse
20 4 ou 4' que les traverses d'extrémité des cadres 1 et 2. Les leviers coudés 24 et 25 ont un point de pivotement commun entre eux 26. Ils sont articulés à une extrémité en 27 sur la cornière 5 et en 28 sur la cornière 6.

25 A leur extrémité opposée les mêmes leviers coudés 24 et 25 sont articulés en 29 et 30 sur des leviers 31 et 32 qui sont eux-mêmes articulés en 33 et 34 sur les cornières 6 et 5 respectivement. Une butée 17 fixée sur la traverse 8 limite la course du levier coudé 24 qui vient heurter avec sa partie inférieure la butée en question.

30 De la description qui vient d'être donnée et de la lecture des figures résulte très clairement le grand intérêt du mécanisme d'articulation selon l'invention, puisque ce mécanisme permet le montage, à tout endroit des cadres 1 et 2, des cornières 5 et 6. Celles-ci ne doivent plus être fixées aux traverses d'extrémités

comme cela a déjà été souligné plus haut. Il n'est plus nécessaire non plus d'interrompre à proximité de leurs extrémités, les longerons 3 et 3' si l'on veut disposer le mécanisme à l'intérieur des cadres 1 et 2.

REVENDEICATIONS

1. Mécanisme d'articulation permettant l'installation dans au moins deux positions extrêmes et une série de positions intermédiaires de deux éléments d'un siège ou d'un lit-divan constitués d'un premier cadre formant siège et d'un second cadre formant dossier, chacun
5 de ces cadres formant siège et dossier étant reliés à pivotement par des leviers à une traverse appartenant au châssis de support du siège ou du lit-divan, caractérisé en ce que des cornières (5 et 6) auxquelles sont fixés respectivement le cadre (1) formant siège et le cadre (2) formant dossier sont, en dehors de leur liaison à pivotement à la traverse
10 précitée, grâce aux leviers susdits (7, 11 et 12), reliées entre elles par un jeu de leviers coudés (24, 25) ayant entre eux un point d'articulation (26) et, au-delà de ce point d'articulation, une seconde liaison à charnière à l'aide de leviers (31 et 32) reliant cinématiquement entre elles les cornières précitées (1 et 2).

15 2. Mécanisme d'articulation selon la revendication 1, caractérisé en ce que chacun des leviers coudés précités (24 et 25) présente une forme fortement arquée, de manière telle que les longerons tant du cadre (2) appartenant au siège que du cadre (1) appartenant au dossier puissent croiser le plan dans lequel travaille le mécanisme
20 d'articulation.

25

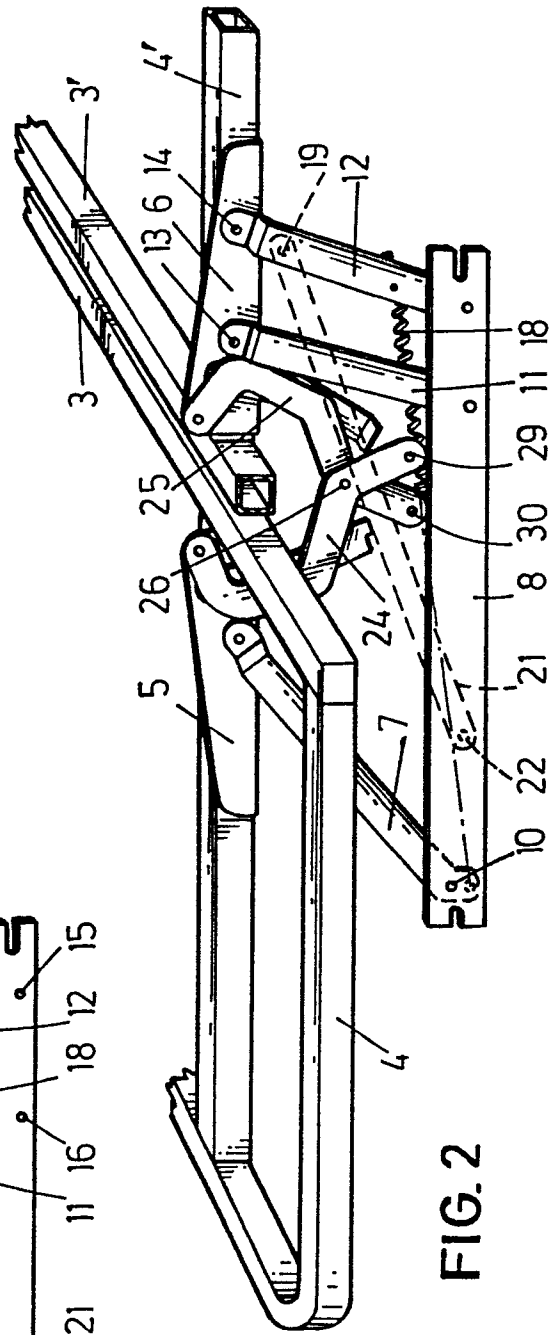
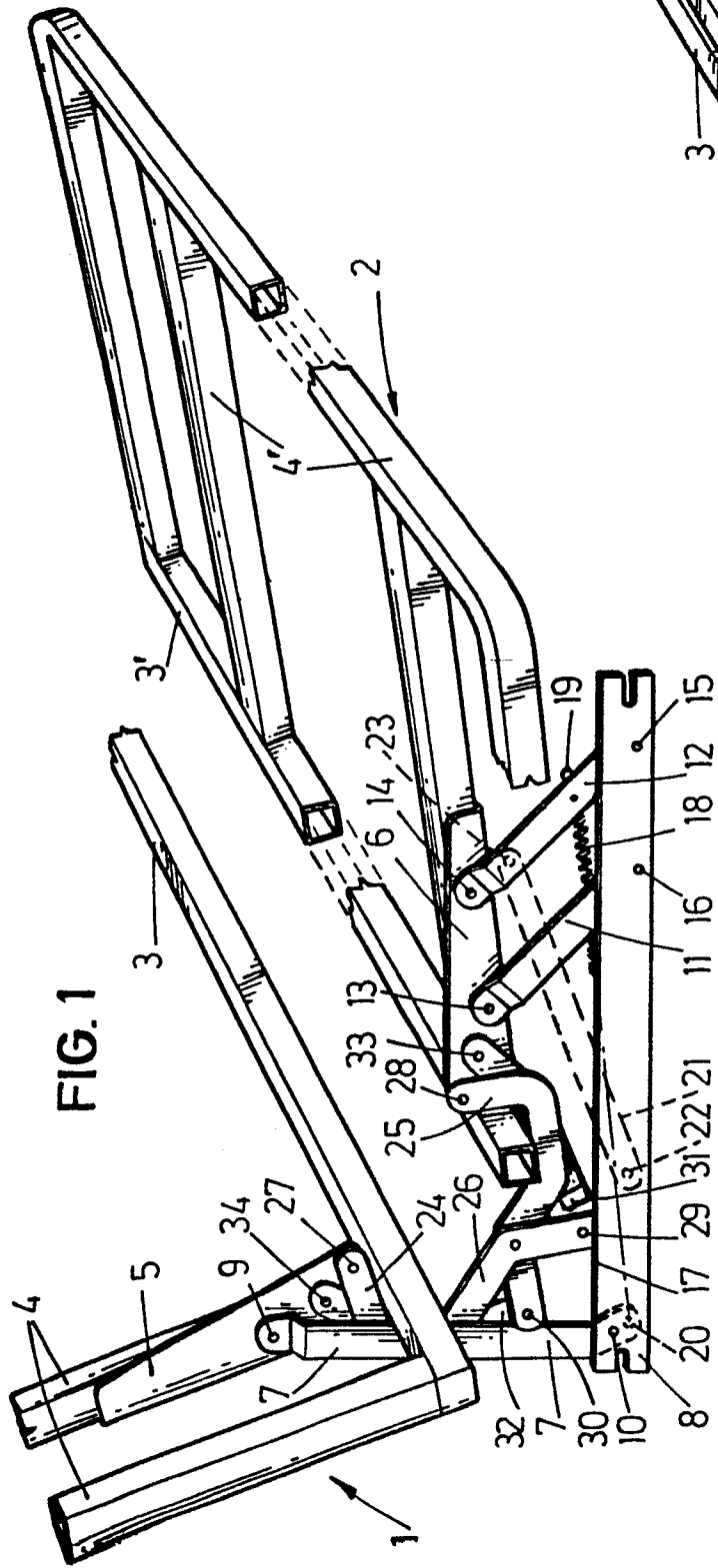


FIG. 1

FIG. 2